

## Coronavirus Covid19 Recommandations

### SERVICES TECHNIQUES

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**NB :** Les conseils proposés sont établis en l'état actuel des connaissances scientifiques et légales, ils ne soustraient pas l'Autorité Territoriale à l'obligation d'évaluer les risques professionnels et mettre en place des mesures de prévention.

### GESTION DES LOCAUX

- **En cas de réouverture de locaux :**
  - ✓ Aérer et nettoyer les locaux
  - ✓ Faire couler l'eau à tous les points d'eau en prévention de la légionellose
  - ✓ Vérifier le bon fonctionnement des VMC, supprimer le recyclage dans les centrales de traitement de l'air si possible.
  - ✓ S'assurer de la maintenance des fontaines à eau.
  - ✓ Condamner les sèche-mains soufflants
  - ✓ Identifier un local (idéalement avec un point d'eau et une fenêtre) qui pourra servir à l'isolement d'une personne symptomatique et doté de masques chirurgicaux.
- **Aménager les locaux :**
  - ✓ Aménager les espaces en respectant la distanciation physique d'au-moins 1m dans les locaux communs (référence indicative : 4m<sup>2</sup>/personne). Si nécessaire des écrans de séparation peuvent être installés dans les ateliers.
  - ✓ Matérialiser au sol les distances d'au-moins un mètre dans les espaces partagés (vestiaires, salle de pause, zones d'atelier...).
  - ✓ Doter les locaux communs (salle de réunion, pause...) de « kits de nettoyage » (produit détergent et papier absorbant usage unique)
  - ✓ Mettre en place une circulation entrant et sortant (circulation à sens unique) permettant un flux de déplacement « marche en avant » pour l'ensemble des lieux : vestiaires, sanitaires, salle de pause..., quand cela est possible. Actualiser en conséquence les plans de circulation et d'évacuation.

- **Equiper les locaux :**
  - ✓ Garnir tous les lavabos de distributeurs automatiques de savon liquide, d'essuie-mains à usage unique et de poubelles équipées d'un sac et d'un couvercle commandé au pied.
  - ✓ Installer des distributeurs de gel hydroalcoolique.
  - ✓ Afficher les consignes d'obligation de port du masque à chaque accès des locaux et sur le lavage des mains sur chaque point d'eau et distributeur de gel hydroalcoolique.
- **Equiper les agents, les véhicules, les engins :**
  - ✓ Veiller à ce que chaque agent soit doté en masques en quantité suffisante (en cas de dotation en masques à usage unique, prévoir 10 masques/semaine/agent et la recommandation gouvernementale du 23/07/2020 recommande un stock de 10 semaines) et dispose bien d'un paquetage suffisant de tenues et d'équipements de protection individuelle.
  - ✓ Doter chaque véhicule de masques, de gel hydroalcoolique, de jerricans d'eau, de savon, d'essuie-mains à usage unique et de sacs poubelles.
  - ✓ Prévoir en quantité suffisante les produits d'entretien pour les véhicules et les équipements ainsi que les équipements de protection individuelle correspondants (ex : gants).

## RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES

- ✓ Décaler les horaires d'embauche et de repas entre les services/équipes afin de limiter la concentration en personnel dans les vestiaires.
  - ✓ Limiter le travail en équipe et prévoir des équipes restreintes et de composition stable.
  - ✓ Organiser les interventions : vérifier que les modes opératoires permettent de respecter les gestes barrières.
  - ✓ Eviter le partage d'outils (dotation individuelle du matériel).
  - ✓ Rester en veille sur les risques liés au travail isolé, au sentiment d'isolement.
  - ✓ Proscrire le travail isolé pour les interventions en hauteur, le travail sous tension, les risques de noyade, les risques d'ensevelissement, le travail en milieu confiné...
  - ✓ Lorsque cela est possible, affecter un véhicule par agent.
  - ✓ S'assurer du bon approvisionnement en masques (pour les locaux et véhicules).
- Véhicules/engins :
- ✓ Limiter autant que possible le transport de plusieurs agents dans un même véhicule.
  - ✓ Tant que cela reste possible, veiller à assurer la distance minimale d'un mètre entre les personnes : **comme dans l'ensemble des lieux clos, le port du masque est obligatoire dans le véhicule.**
  - ✓ Prévoir le nettoyage des surfaces de contact entre utilisateurs (volant, boutons de commande, poignée de changement de vitesse...), la mise à disposition de lingettes, de gel hydroalcoolique, sacs poubelle (cf. fiche Covid n°8 « véhicules ») et l'aération très régulière quelques minutes du véhicule.
- Mettre à jour les plans de prévention et protocoles de chargement/déchargement avec les entreprises incluant les mesures de sécurité spécifiques liées à la prévention de la propagation de la COVID 19.
  - Solliciter les organismes pour procéder aux entretiens et vérifications périodiques obligatoires (engins, équipement de travail, installations type ventilation....).

## RECOMMANDATIONS COLLECTIVES

- ✓ **Rappeler que le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des agents dans les espaces clos, ainsi qu'en extérieur lorsque la distanciation physique ne peut être garantie ou en cas d'arrêté préfectoral spécifique.**
- ✓ Toutefois, le protocole national en vigueur pour les entreprises prévoit la possibilité de ne pas porter le masque pour les salariés travaillant en ateliers dès lors que les conditions de ventilation / aération fonctionnelles sont conformes à la réglementation, que le nombre de personnes présentes dans la zone de travail est limité, que ces personnes respectent la plus grande distance possible entre elles et au minimum 2 mètres, y compris dans leurs déplacements, et portent une visière.
- ✓ Afficher, faire respecter les consignes de gestes barrières et de distanciation sociale.
- ✓ Aérer les locaux régulièrement (**au moins 10 minutes toutes les heures**).
- ✓ Mettre à disposition des bouteilles d'eau individuelles pour les agents.
- ✓ Nettoyer régulièrement les surfaces contact (sols, mobiliers, poignées de portes, établis...) avec un produit adapté.
- ✓ Nettoyer au-moins 1 fois par jour les locaux et les armoires vestiaires.
- ✓ Nettoyer le matériel au-moins à la fin de chaque journée de travail ou avant tout changement d'utilisateur, à l'aide de produit d'entretien.
- ✓ Pour l'habillage et le déshabillage, séparer les équipements propres et les équipements sales. Identifier la zone propre et la zone sale. Les séparer d'au moins 1 m.
- ✓ Laver le plus régulièrement possible les tenues de travail. Lavage en interne ou via un prestataire. Les changer quotidiennement si exécution de travaux salissants. Ne pas rapporter ses tenues de travail au domicile.
- ✓ Nettoyer à la fin de l'intervention, lors de la pause méridienne, les gants de travail et les EPI de protection du visage si leur matière le permet, sinon les remplacer.
- ✓ Limiter le nombre de personnes dans les vestiaires et en salle de pause.
- ✓ En cas de réunion, garantir le respect de la distanciation sociale (une place libre entre chaque participant minimum). Possibilité également d'organiser la réunion en extérieur.
- ✓ Interventions en assainissement : stations, postes relevage, dégrillage... : Limiter l'usage de jets d'eau, nettoyeurs haute pression... En cas de non substitution technique possible, porter les EPI habituels (lunettes-masque, gants étanches, vêtements de travail couvrants et masque FFP2 sans valve jetable).

## RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

**La mise à disposition des EPI, dont les masques, pour lutter contre la COVID-19 ne doit pas conduire à une protection moindre concernant les autres risques.**

- ✓ Port des tenues et équipements de protection individuelle habituels.
- ✓ Port du masque obligatoire : masque grand public catégorie 1 (Dans ce cas, L'employeur doit prendre en charge l'entretien), de type FFP1 sans valve, masque chirurgical ou de protection supérieure.
- ✓ Lavage des mains très régulier, à l'atelier avec de l'eau et du savon comme en extérieur : jerrican d'eau renouvelée tous les jours avec savon et essuie-mains jetables ou gel hydroalcoolique dans le véhicule.
- ✓ Avant de rentrer chez soi, se changer et prendre une douche.
- ✓ Ne pas ramener les tenues de travail à la maison, ne pas venir en tenue.

## QUE FAIRE SI UN AGENT PRESENTE DES SYMPTOMES DE LA COVID-19 ?

En cas des symptômes signalés par un agent (fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat) :

- ✓ Isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée. Lui fournir un masque chirurgical.
- ✓ Mobiliser le sauveteur secouriste du travail équipé d'un masque chirurgical.
- ✓ En l'absence de signes de gravité, prendre contact avec le médecin traitant et après avis organiser le retour à domicile en évitant l'utilisation des transports en commun.
- ✓ En cas de signes de gravité, contacter le 15 pour une prise en charge.
- ✓ Informer le médecin de prévention et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en cas de cas avérés (avec test positif)
- ✓ Si le cas COVID est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront effectuées par des acteurs locaux dédiés pour le contact-tracing.
- ✓ Attendre plusieurs heures puis nettoyer le poste, les équipements de travail et les locaux.